



Commune de
MAIZET

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le mardi 04 mai, à 19h30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M Gilbert DUVAL, maire.

Présents : Patrick ANQUETIL, Jean-François CHAPALAIN, Céline LE CORSU, Benjamin GRANET, Sylvaine GARNIER, Gilbert DUVAL, Dominique PUPIN, Sophie DESQUESNE.

Procurations : Guillaume DELOM de MEZERAC à Gilbert DUVAL, Brigitte BRIZE à Patrick ANQUETIL, Clément SPONHAUEUR à Sylvaine GARNIER.

Désignation du secrétaire de séance : Gilbert DUVAL

Approbation du compte rendu de la séance du 06 avril 2021 : approuvé à l'unanimité.

Acquisition de jeux extérieur :

M le Maire présente un devis de l'entreprise QUALI CITE pour l'acquisition de jeux extérieur pour les enfants. Le devis s'élève à 7 782.95 € HT. Il comprend la fourniture et la pose de 3 jeux à ressorts et un panneau de basket. Les 2 buts de foot ne sont pas retenus.

Le conseil municipal, par 11 voix "pour" valide le devis et autorise m le Maire à le signer.

Un devis pour un city stade va être demandé.

Il faudra sécuriser le site où seront installés les jeux par la mise en place de portillons.

M Pupin suggère que la commune se rapproche du CAUE pour étudier l'aménagement de l'espace derrière la mairie.

Défense incendie :

M le Maire présente 2 devis :

- Entreprise MARTRAGNY : 148 211 € H.T
- Entreprise MENARD TERRASSEMENT : 92 208 € H.T

Un 3ème devis a été demandé à la SAUR.

L'emplacement des bâches a été validé par les pompiers. Concernant la maison située au Pont du Coudray, une bâche pourra être installée face à la maison, sur un terrain appartenant à la fédération de pêche.

M le Maire rappelle que la commune peut obtenir jusqu'à 80 % de subventions au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et de l'APCR (Aide Aux Petites Communes Rurales).

Devis mur du presbytère :

M le Maire présente 3 devis pour rabattre une partie du mur du presbytère afin d'améliorer la visibilité de la sortie de la cour.

- Devis CHESNEL BATIMENT : 3 998.35 € H.T
- Devis entreprise MARIE : 4 429 € H.T avec déblai des gravats à charge de la commune
- Devis entreprise HETTER : 4 471 € H.T mais le devis n'est pas assez détaillé.

Un 4ème devis a été demandé mais l'entreprise n'a pas donné suite.

Il est proposé de demander à l'entreprise HETTER de détailler son devis.

Remboursement des acomptes versés suite à l'annulation de la location de la salle du Val de Maizet

Suite à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire, les locations de la salle du Val de Maizet ne peuvent avoir lieu.

Les personnes suivantes ont demandé le remboursement de l'acompte qu'elles ont versé, en raison de

l'annulation de leur location :

- M DELAUNE : 75 €
- M DEPARETERE : 100 €

Le remboursement sera imputé à l'article 678.

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité.

Décision modificative budgétaire :

Afin de pouvoir régulariser les écritures de cession du tracteur Renault, il est nécessaire d'ouvrir les crédits suivants au budget 2021 :

- Recettes d'Investissement article 024 : + 3 000 €
- Dépenses d'Investissement article 2157 : + 3000 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative ci dessus.

Jury Assises :

Le tirage au sort aura lieu le samedi 22 mai à 9h30 à Evrecy. M Chapalain représentera la commune.

Point travaux mairie

M Chapalain rend compte de l'avancée des travaux. Le placo est fait, les bandes sont en cours. Il faut faire une chape pour poser le carrelage dans l'entrée car l'ancien carrelage a été posé sur la terre. Tous les boitiers et câbles électriques sont tirés. Les huisseries sont posées. La peinture sera faite en juin. Le planning est respecté.

Questions diverses :

1. **Défibrillateur** : 2 devis ont été demandés (Harmonie santé et Equip Médical). Il faudra 1 défibrillateur pour la salle du Val de Maizet et 1 aux abords de la mairie. M Anquetil s'occupe du dossier.
2. **Effacement des réseaux** : M le Maire a fait établir un devis par le SDEC Energie pour avoir une estimation du coût à charge pour la commune. Pour la rue du Presbytère et la rue de la Vallée, le coût global est de 103 080 € avec un reste à charge de 44 380 € pour la commune.
3. Les services techniques de la mairie d'Evrecy sont venus faire une démonstration sur l'utilisation d'un désherbeur à gaz. La commune de Sainte Honorine du Fay propose de prêter son appareil 1 journée.
4. **Bureau de vote** : la Préfecture a mis du matériel à disposition (masques, visières, gel hydroalcoolique) pour les collectivités locales. Les personnes participant à la tenue des bureaux de vote sont prioritaires pour se faire vacciner.
5. La question du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) sera évoqué au conseil municipal du mois de juin, la compétence devant être transférée à la communauté de communes au 1er juillet 2021 excepté si 25 % des communes représentant 20 % de la population des communes membres s'y opposent.
6. Aérolive fera des répétitions entre le 21 et 28 juin au Val de Maizet.
7. M le Maire donne lecture du courrier d'une habitante de la commune qui remercie la municipalité pour la campagne de vaccination organisée avec la commune d'Amayé sur Orne.
8. L'association "on est bien à Maizet" organise une "tombolots" du 06 mai au 21 mai. La présidente souhaite savoir combien de fois par an l'association pourra bénéficier de la gratuité de la salle du Val de Maizet. M le maire lui répond 1 fois/an puis les autres fois, la location sera payante (tarif habitants de la commune). La présidente informe que si la fête communale peut avoir lieu, l'association fera installer une structure gonflable. Le vice-président souhaiterait organiser des baptêmes en voiture rallye. M le Maire répond par la négative pour des raisons de sécurité.
9. Le site internet de la commune est opérationnel. La promotion va être faite dans la presse.
10. La prochaine réunion se tiendra le mardi 1er juin à 19h30.

Séance levée à 21h45.